

POLITIQUE DE GESTION DES CONFLITS D'INTERETS

Préambule

TALENCE PATRIVAL (LEI : 969500JVQ1M8HKETOK76), société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP 90-28 (ci-après, « TALENCE PATRIVAL » ou la « Société de Gestion ») veille à placer les intérêts de ses clients au-dessus de toute autre considération. C'est pourquoi TALENCE PATRIVAL s'attache à détecter et prévenir tout conflit d'intérêts qui serait susceptible de se produire lors de la réalisation de ses prestations pour les services d'investissement et services connexes qui leur sont proposés.

On entend par conflit d'intérêts toute situation dans laquelle TALENCE PATRIVAL, en ce compris ses dirigeants, collaborateurs ou toute autre personne directement ou indirectement liée à la Société de Gestion par une relation de contrôle :

- > serait susceptible de réaliser un gain financier ou d'éviter une perte financière aux dépens d'un de ses clients ;
- > aurait un intérêt dans le résultat d'un service fourni à un client, ou d'une transaction réalisée pour le compte de celui-ci, qui ne coïncide pas avec l'intérêt du client dans ce résultat ;
- > serait incité, pour des raisons financières ou autres, à privilégier les intérêts d'un client ou d'un groupe de clients par rapport à ceux du client concerné ;
- > a la même activité professionnelle que celle du client ;
- > recevrait d'une personne autre que le client, sous forme monétaire ou non monétaire, un avantage ou une incitation en relation avec le service fourni au client. Ces situations pourraient notamment survenir au cours des relations entre la Société de Gestion et un client ou un fournisseur, entre la Société de Gestion et une société liée membre du même Groupe d'appartenance¹ ou encore entre plusieurs clients de la Société de Gestion.

Mesures mises en place

Dans cette perspective, la Société de Gestion a mis en place une organisation, une procédure dédiée et des mesures lui permettant d'identifier et de gérer au mieux ces éventuelles situations. Cela passe notamment par la recherche de tous les moyens préventifs permettant de résoudre les situations de conflits d'intérêts.

Néanmoins, lorsque le risque de porter atteinte aux intérêts de ses clients ne peut être maîtrisé malgré les procédures et les mesures de gestion des conflits d'intérêts mises en place, TALENCE PATRIVAL, en ultime recours, les informe sur un support durable de la nature générale et des sources de ce conflit d'intérêts ainsi que des risques qu'ils encourent en conséquence dudit conflit d'intérêts et des mesures prises pour atténuer ces risques. Toute information supplémentaire relative au dispositif d'identification et de gestion des conflits d'intérêts de Talence Patrival peut être obtenue en contactant son service client en utilisant l'adresse: serviceclients@patrival.fr

¹ PATRIVAL est membre du Groupe FINARIS (14 rue Auber, 75009 Paris, RCS n° 878 711 621), au même titre que les sociétés suivantes : PRIMAVAL Bretagne, 3 rue Yves Mayeuc, 35000 Rennes, RCS n° 932 836 232 ; PRIMAVAL Méditerranée, Business Plaza - bâtiment 3, 159 rue Thor, 34000 Montpellier, RCS n° 904 396 058 ; PRIMAVAL Provence, 585 chemin du Grand Saint-Jean, 13540 Aix-en-Provence, RCS n° 942 026 204 ; FINAVAL Conseil, 14 rue Auber, 75009 Paris, RCS n° 853 601 029.